

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Juin 2014 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

---

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, Mme DUCONSEIL Betty, MM ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, Mme LOCUFIER Isabelle, M.USAI Thierry, Mmes SILVAIN Ginette, MERLINO Léanna, MM. COQUEREL Olivier, LEMAIRE Bruno, Mme PINTE Patricia, M. DUBOIS Jean-Robert.

Etait excusée : Mme DEREGNAUCOURT Jocelyne

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

---

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité*

---

### RETRAIT DU SIRA - application de l'article L.5212-30 du CGCT

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2013 par lequel Monsieur le Sous-Préfet de Douai a acté la modification des statuts du SIRA, emportant des modifications très importantes du nombre et de la nature des compétences de ce dernier, sans redéfinition du montant et de la clé de répartition de la contribution des membres.

Considérant que lors du précédent comité syndical du SIRA en date du 16 avril 2014, il a été évoqué la transformation du syndicat actuel en syndicat à la carte et que cette proposition a été renouvelée en bureau syndical le mercredi 18 juin 2014, étant précisé qu'une telle transformation nécessite l'accord de la moitié des communes membres du SIRA représentant les deux tiers de la population, ou des deux tiers des communes représentant la moitié de la population, sur la base d'un projet de statuts modifiés définissant les modalités de transfert des compétences par les communes ; lesdits statuts devant être adoptés en des termes identiques dans les conditions de majorité susmentionnées.

Une telle transformation en syndicat à la carte nécessite donc :

- La préparation d'un projet de statuts du SIRA modifiés, déterminant :

\*les conditions dans lesquelles chaque commune membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences que celui-ci est habilité à exercer ;

\*les conditions dans lesquelles chaque commune membre contribue financièrement aux dépenses correspondant aux compétences qu'elle a transférées au syndicat ainsi qu'à une part des dépenses d'administration générale ;

\*les règles de représentation des communes.

- L'adoption de ce projet de statuts en des termes identiques selon les conditions de majorité mentionnées ci-avant.

Dans l'hypothèse où une telle procédure n'aboutirait pas, ou dans l'hypothèse où elle aboutirait, mais dans des conditions relatives aux compétences, au financement ou à la représentation ne donnant pas satisfaction à la commune, il est proposé à l'Assemblée de demander son retrait du SIRA.

Aux termes de l'article L. 5212-30 CGCT, la procédure de retrait dérogatoire pouvant aboutir à une décision du Préfet même en l'absence de l'accord de la majorité des communes du SIRA, doit être mise en œuvre dans les 6 mois suivant la modification statutaire, dès lors que celle-ci est de nature à compromettre de manière essentielle la participation de la commune au SIRA, soit avant le 26 juin 2014.

Compte tenu du fait qu'à cette date, la procédure de transformation du SIRA en syndicat à la carte, même si elle fait l'objet d'un accord de principe, n'aura pu être menée à son terme, il est donc proposé demander dès maintenant son retrait du SIRA à titre conservatoire, afin de ne pas laisser passer l'échéance du 26 juin 2014 qui rendrait difficile par la suite toute procédure de retrait dans les conditions de « droit commun ».

En cas de transformation du SIRA en syndicat à la carte dans des conditions donnant satisfaction à la commune, celle-ci mettrait un terme à sa demande de retrait.

Vu l'avis favorable du bureau du 18 juin 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à la majorité, **DÉCIDE**

- De demander son retrait du syndicat intercommunal de la Région d'Arleux, en application de l'article L. 5212-30 CGCT

- De préciser que cette demande de retrait sera retirée dans l'hypothèse où la demande de transformation de ce syndicat en syndicat dit « à la carte », en application de l'article L. 5212-16 CGCT, venait à aboutir favorablement, dans des conditions statutaires donnant satisfaction à la commune de Bugnicourt, avant expiration de la procédure de retrait sollicitée ce jour.

#### COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE - Nomination du représentant de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Douaisis doit instituer, en lien avec les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes et chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de désigner Monsieur DORDAIN Christian, représentant de la commune au sein de cette commission.

Vu l'avis favorable du bureau du 18 juin 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** à l'unanimité, la nomination de Monsieur Christian DORDAIN au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges en qualité du membre représentant la commune de Bugnicourt.

#### CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE ENTRE LA CAF ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est liée avec la Caisse d'Allocations Familiales par un outil partenarial qui prend actuellement en compte un accueil de loisirs sans hébergement :

- Un contrat Enfance Jeunesse conclu en 2009 pour une durée de 4 ans

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce contrat est arrivé à l'échéance au 31 décembre 2013 et qu'il conviendrait de le renouveler dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires avec le maintien des objectifs du contrat précédent.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité,

D'approuver le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse pour la durée du 4 ans,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat « Enfance et Jeunesse » entre la C.A.F. et la commune ainsi que tout document relatif à cette affaire.

#### IMPLANTATION DU MOBILIER URBAIN LE LONG DE LA RD 643

La société Affichage Premier de Saint Laurent Blangy propose d'installer gratuitement le mobilier urbain le long de la RD 643. Ces mobiliers 120 x 180 seront équipés en double face. Une face de chaque mobilier sera commercialisée par Affichage Premier et réservée pour l'affichage local (pas de publicité nationale dans les panneaux), la face verso restante étant réservée à la commune à titre gratuit, dans les conditions suivantes :

- fourniture de 4 jeux d'affiches couleur par an pour le verso de chaque dispositif
- plus 1 jeu fixe (logo ou plan de la commune) renouvelable tous les 3 ans

Les frais d'installation et d'entretien du mobilier d'affichage sont à la charge d'Affichage Premier.

Vu la non-opposition au projet suite à la déclaration préalable du 18 avril 2014 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Vu l'avis favorable du Conseil Général sur les emplacements ;

Vu l'avis favorable du bureau du 18 juin 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

**DONNE** un avis favorable au projet d'implantation de 4 mobiliers urbains le long de la RD 643.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention entre la commune et la SARL Affichage Premier, ZAL des Chemins Croisés à Saint Laurent Blangy.

## PROJET AMENAGEMENT NEXITY LOTISSEMENT RUE DES JUIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 28 mai 2014, l'aménageur « Nexity Foncier Conseil » a transmis en mairie un projet d'aménagement de la zone 1AUh rue des Juifs. Malgré la prise en compte de contraintes connues, ce projet présente une densité trop importante, sans caractère rural. Il n'ouvre pas d'espaces pour le stationnement et pour les enfants. Sur le plan sécuritaire, bien que l'investisseur ait tenu compte du projet de voie nouvelle sans savoir quand elle sera opérationnelle, la desserte du lotissement se fera par la Rue des Juifs ou encore par le chemin des Bœufs, voies communales ne pouvant supporter un trafic aussi important. De plus, la protection incendie n'a pas été prise en compte.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu l'avis défavorable du bureau du 16 juin 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Contre 13 voix, Abstention 1 voix, **DECIDE** de donner un avis défavorable au projet de Nexity Foncier Conseil.

## AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE MARCEL PAGNOL - 2014/2015

Monsieur le Maire indique qu'au vu du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et eu égard aux délais de réflexion et de mise en place, à la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels nécessaires, le Conseil Municipal de sa séance du 28 février 2013 a sollicité et obtenu du Directeur Académique de l'Education Nationale une dérogation pour le report de l'application du nouveau rythme scolaire à la rentrée scolaire de 2014.

Le planning des nouveaux rythmes scolaires, élaboré par les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la municipalité, a été arrêté par l'éducation nationale. Un dossier du Projet Educatif Territorial (PEDT) a été déposé en janvier 2014. Les temps d'accueil périscolaire (TAP) ont été scindés en deux. Une heure trente d'activités (ludiques, sportives ou manuelles) sera proposée le mardi et le vendredi de 15 h à 16h30. Le mercredi a été choisi comme matinée travaillée, de 10 h à 12 h. La pause méridienne sera réduite, les élèves termineront les cours à 12 h au lieu de 11h30 et reprendront les cours à 13h30. Les activités sont facultatives. Les élèves pourront s'inscrire à la rentrée pour l'année scolaire. L'ensemble des bâtiments du groupe scolaire sera mis à disposition des TAP. Les éducateurs sont en cours de recrutement, deux enseignants ont déjà fait le choix d'y participer. Les familles devront payer 1 € par séance, soit 2 € par semaine. La garderie sera maintenue au prix de 1€50 /heure.

Afin d'informer les parents d'élèves de ces aménagements, une réunion sera organisée par la municipalité début juillet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## POINTS DIVERS

- ❖ **Projet « Bugnicourt-Bergerie Centre Bourg »** - des travaux de démolition sont en cours.
- ❖ **Lotissement Domaine du Moulin, rue de Fressain** – la Commission d'attribution d'Habitat du Nord, réunie le 17 juin 2014, a attribué dans un premier temps 10 logements. Le solde (18 logements) fera l'objet d'une deuxième commission courant Juillet. La plupart des familles sont de Bugnicourt.
- ❖ **Camping des Sorbiers** – suite à la plainte des propriétaires de la rue des Sorbiers (pétition déposée en mairie) relative aux nuisances sonores et aux comportements d'incivilité de certains locataires, une lettre recommandée de mise en demeure a été envoyée à Mr Van Meerhaeghe Bruno, propriétaire de camping.
- ❖ **Dispositif « Voisins vigilants »** - la réunion d'information a été organisée le mardi 17 juin en collaboration avec la gendarmerie d'Arleux afin de présenter ce nouveau concept. Une soixantaine de personnes ont participé à cette réunion.
- ❖ **La fête de la Musique** – les festivités organisées devant le café, rue de la Rose, par Mme Duconseil, adjointe aux fêtes, ont rencontré un accueil chaleureux, merci aux organisateurs.
- ❖ **Changement de directeur à l'école Marcel Pagnol** – Mr Maillet Jacky sera remplacé par Mr Dessaint Bernard à la rentrée prochaine.
- ❖ **Motion de soutien** à l'action de L'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- ❖ **Contrat Avenir à la mairie** – Mr le Maire précise qu'un jeune (de moins de 26 ans) sera recruté prochainement en contrat d'avenir aux services techniques.

## URBANISME

### → Déclarations préalables

- Mr LOCUFIER François-Xavier, 18 rue de Fressain – piscine – accord tacite
- Mr COSSU Angélo, 18 rue des Juifs – clôture – accord tacite
- Mr MARCHESAN, 1 bis rue des Chasse-Marée – serre de jardin – accord tacite
- Mr RENEL Cédric, 18 chemin de Goelzin – clôture – accord tacite
- Mr D'Helft, 22 rue de Fressain – changement toiture – en cours
- Mr Petit, 11 rue de l'Egalité – Clôture – refus du 3.06.2014 (plaques de béton préfabriqué sont interdites en bordure de voies – Article U11 du règlement du plan local d'urbanisme)

### → Permis de construire

- Mr DELSAUT, rue de Fressain, lot 9 – maison individuelle – accord du 6.05.2014
- Mr Petitpas, 15 Chemin de Goelzin, véranda + pergola – accord du 11.06.2014
- SCI TILLOY BUGNICOURT, Zac de la Tuilerie, construction supermarché Leclerc – en cours

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S. 28 Juin – Fête de l'Ecole
- ❖ D.13 Juillet – Un après-midi festif organisé par la municipalité et les associations locales
- ❖ L. 14 Juillet – Fête Nationale – rendez-vous à 11h30 pour le dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur
- ❖ D.31 Août – Fête du bœuf